

**REPRIMER
LE CRIME**

pas la vérité.

**Points clés du Rapport
2018 de la Directrice
générale sur la sécurité
des journalistes et le
danger de l'impunité**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PIDC PROGRAMME INTERNATIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2016-2017, un journaliste a été tué tous les quatre jours. Une voix réduite au silence tous les quatre jours. On a dénombré au total 182 victimes, et les exécutions ont eu lieu dans toutes les régions. Ces décès mettent en lumière les risques extrêmes auxquels peuvent être exposés les personnes qui exercent cette profession.

Certaines de ces attaques meurtrières se sont produites dans des pays jusque-là épargnés par de tels actes de violence extrême à l'encontre des journalistes. Toutefois, toutes les régions n'ont pas été touchées au même degré.

En 2017, c'est dans la région Asie et Pacifique que le plus grand nombre de journalistes ont été tués (34 % des cas recensés), tandis qu'en 2016 c'était dans les États arabes (31 %).

En 2016-2017, un journaliste a été tué tous les quatre jours

On a constaté ces dernières années une augmentation du nombre de journalistes tués en dehors des zones de conflit armé, la majorité des meurtres commis en 2017 (55 %) ayant été recensés dans des pays exempts de conflit armé. Bon nombre de ces journalistes travaillaient sur des sujets liés à la corruption, au trafic et aux affaires politiques. Conformément aux observations formulées les années précédentes, les victimes sont très majoritairement des journalistes locaux.

Une hausse dans le pourcentage de femmes parmi les victimes en 2017 confirme une tendance qui se dessinait déjà les années précédentes. Toutefois, bien que la part des femmes dans le nombre total de décès ait augmenté, les journalistes qui ont perdu la vie sont majoritairement des hommes.

L'impunité de ces crimes reste un défi essentiel. Ces 12 dernières années, l'UNESCO a enregistré, dans le monde, 1 010 meurtres, dont 115 seulement ont été suivis d'une procédure judiciaire qui a abouti à la condamnation d'un ou plusieurs auteurs. Cela signifie que 89 % d'affaires non résolues. L'impunité des crimes commis contre des journalistes encourage les agresseurs et conduit la profession et le public à s'autocensurer.

L'effet global est d'entraver toute action en faveur de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Cela entrave les progrès vers « l'accès du public à l'information et aux libertés fondamentales », qui est l'une des cibles convenues dans l'objectif 16.10 de développement durable.

Ce rapport se concentre sur le meurtre des journalistes, forme ultime de censure. Mais ce n'est que la pointe d'un iceberg d'agressions qui vont d'agressions physiques non létales, enlèvements, détentions illégales, menaces, harcèlement hors ligne et en ligne à des représailles contre des membres de la famille.

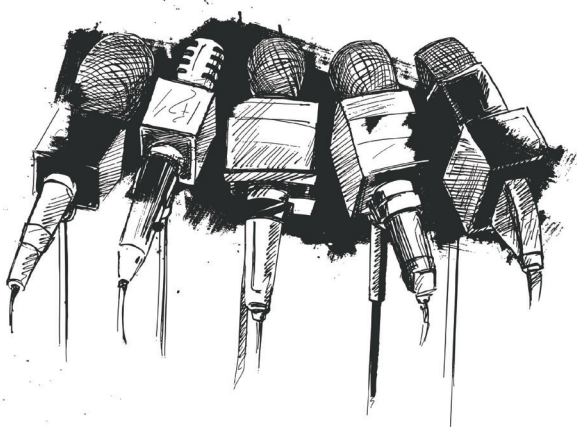
Le renforcement de la sécurité des journalistes dans le monde et la lutte contre l'impunité des crimes commis contre des journalistes nécessitent donc un effort concerté de toutes les parties concernées.



Pour plus d'informations, découvrez le nouvel observatoire interactif de l'UNESCO des journalistes assassinés:

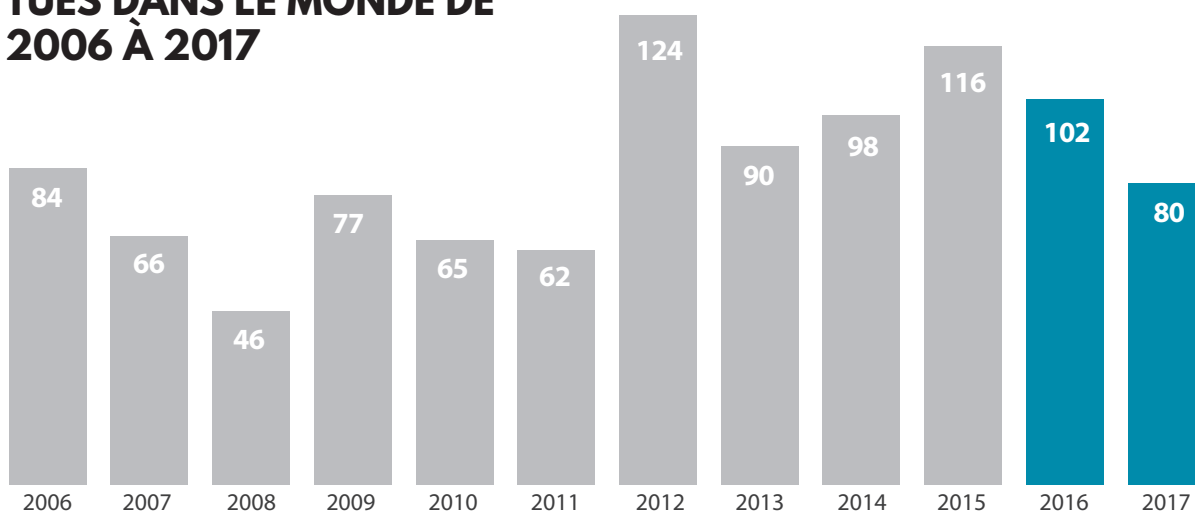
<https://en.unesco.org/themes/safety-journalists/observatory>

2. JOURNALISTES TUÉS EN 2016 ET 2017: PRINCIPALES CONCLUSIONS



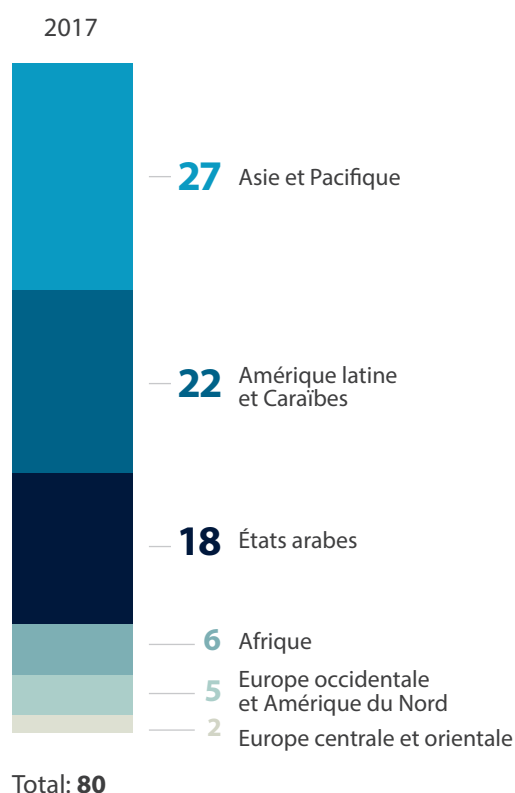
En 2016 et 2017, l'UNESCO a recensé 182 meurtres de journalistes dans le monde – 102 en 2016 et 80 en 2017, le chiffre le plus bas depuis 2011. Le nombre total de journalistes tués en 2016-2017 est inférieur au nombre recensé en 2014-2015, qui s'élevait à 213 cas. Cependant, cette tendance ne semble pas se confirmer en 2018, puisque 80 meurtres ont déjà été condamnés par la Directrice générale au 9 octobre 2018.

FIGURE 1:
**NOMBRE DE JOURNALISTES
TUÉS DANS LE MONDE DE
2006 À 2017**



2.1 LES RÉGIONS LES PLUS DANGEREUSES

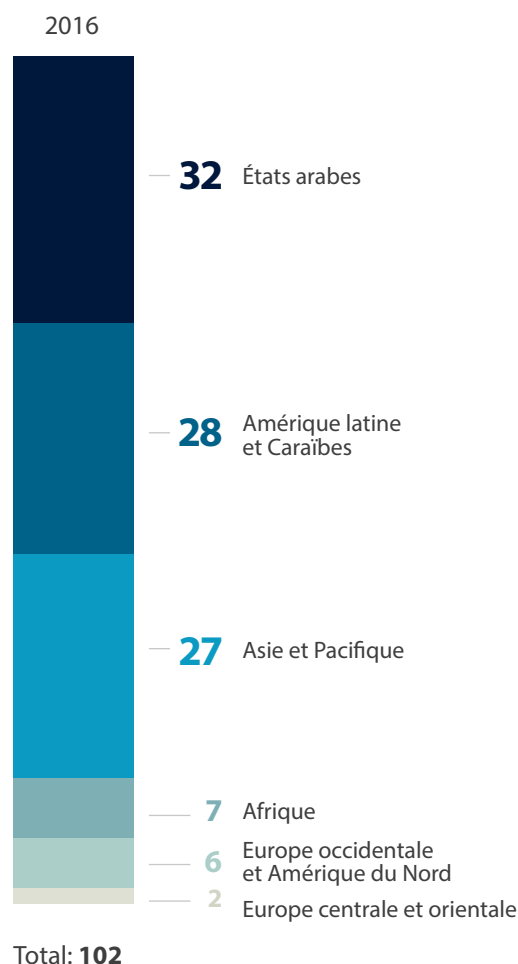
FIGURE 2:
NOMBRE DE JOURNALISTES TUÉS PAR RÉGION EN 2017



En 2017, c'est dans la région Asie-Pacifique que le plus d'agressions mortelles ont été recensées – 27 meurtres, soit 34 % du nombre total de journalistes tués dans le monde –, puis dans la région Amérique latine et Caraïbes, où 22 meurtres ont été commis, soit 28 % du nombre total recensé. Dans la région des États arabes, 18 cas ont été relevés par l'UNESCO, soit 22 % du nombre de journalistes tués dans le monde.




















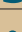
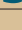
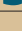


Pendant ces deux années, les régions de l'Afrique, de l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord et de l'Europe centrale et orientale ont chacune enregistré moins de 10 % du nombre total de journalistes tués.

FIGURE 3:
NOMBRE DE JOURNALISTES TUÉS PAR RÉGION EN 2016






























En 2016, ces trois régions ont également enregistré le plus grand nombre de meurtres, mais c'est dans les États arabes que le plus de décès (32) ont eu lieu, avec 31 % des cas recensés par l'UNESCO. Cette année-là, la deuxième région la plus dangereuse était l'Amérique latine et les Caraïbes, avec 27 % du nombre total de meurtres (28 cas), suivie de la région Asie-Pacifique, où 27 meurtres ont été recensés.

EN 2017, DES JOURNALISTES ONT ÉTÉ TUÉS DANS LES PAYS SUIVANTS:

Mexique		13
Afghanistan		11
Irak		8
République arabe syrienne		7
Inde		5
Pakistan		4
Philippines		4
Honduras		3
Somalie		3
Turquie		3
Yémen		3
Fédération de Russie		2
Nigéria		2
République dominicaine		2
Bangladesh		1
Brésil		1
Colombie		1
Danemark		1
Guatemala		1
Maldives		1
Malte		1
Myanmar		1
Pérou		1
Soudan du Sud		1

EN 2016, DES JOURNALISTES ONT ÉTÉ TUÉS DANS LES PAYS SUIVANTS:

Afghanistan		13
Mexique		13
Yémen		11
Irak		9
République arabe syrienne		8
Guatemala		7
Brésil		5
Inde		5
Pakistan		4
Libye		3
Somalie		3
Turquie		3
Bangladesh		2
Finlande		2
Philippines		2
Burkina Faso		1
El Salvador		1
États-Unis d'Amérique		1
Guinée		1
Honduras		1
Jordanie		1
Myanmar		1
Pérou		1
République démocratique du Congo		1
Serbie		1
Soudan du Sud		1
Ukraine		1

En 2016 et 2017, les deux pays où le plus grand nombre de meurtres ont été commis sont l'Afghanistan et le Mexique. En 2017, 13 journalistes ont perdu la vie au Mexique et 11 en Afghanistan, contre 13 en 2016 pour les deux pays.

2.2 HAUSSE DU NOMBRE DE FEMMES JOURNALISTES TUÉES

Cependant, on voit se confirmer une tendance qui se dessinait déjà les années précédentes, à savoir l'augmentation du nombre de femmes journalistes tuées parmi les professionnels des médias. En 2017, l'UNESCO a enregistré le nombre le plus élevé de meurtres de femmes journalistes (11) depuis 2006, année où le PIDC a commencé à établir des rapports sur les cas de journalistes tués. En 2016, on a recensé 10 décès de femmes contre 5 en 2012. La proportion de femmes dans les meurtres de journalistes était de 14 % en 2017, contre 10 % en 2016 et 4 % en 2012.

2016 et 2017, des femmes journalistes ont été tuées dans toutes les régions du monde, sauf en Europe centrale et orientale.

Outre les agressions mortelles, les femmes journalistes sont exposées à des risques spécifiques pour leur sécurité en raison de leur sexe, comme le harcèlement sexuel, la violence sexuelle et les menaces de violence¹.

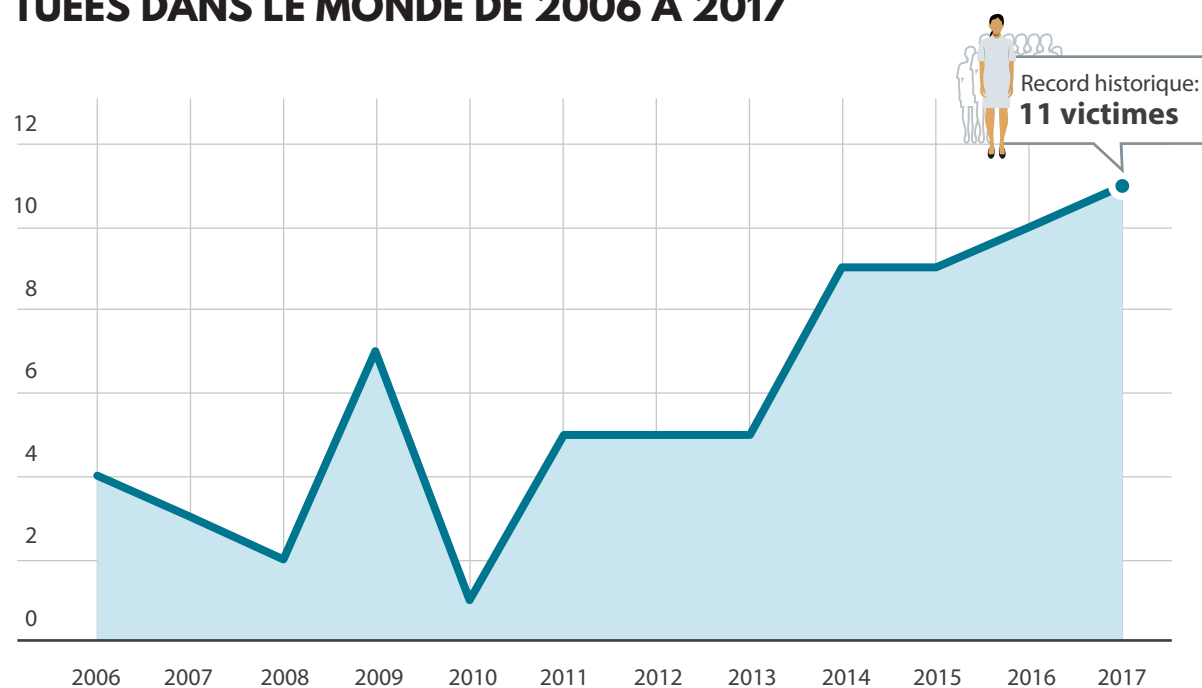
Dans un rapport publié en 2018 par Trollbusters et la Fondation internationale des femmes dans les médias, une enquête menée auprès de 597 femmes journalistes et travaillant dans les médias révèle que près de deux femmes interrogées sur trois

déclarent avoir été menacées ou harcelées en ligne au moins une fois. Près de 40 % d'entre elles disent éviter de couvrir certaines affaires en raison du harcèlement en ligne. Enfin, 58 % des femmes journalistes interrogées indiquent avoir été déjà menacées ou harcelées en personne, et 26 % agressées physiquement².

Le harcèlement à l'encontre des femmes journalistes prend souvent la forme d'attaques personnelles qui ne concernent pas le contenu de leurs articles ou reportages, mais plutôt leur personnalité ou leur physique, et incluent dans les cas les plus graves des menaces d'agression sexuelle³.

FIGURE 4:

NOMBRE DE FEMMES JOURNALISTES TUÉES DANS LE MONDE DE 2006 À 2017



¹ Pour en savoir plus, voir notamment les études publiées par la [Fédération internationale des journalistes](#) (2017) et la [Fondation internationale des femmes dans les médias](#) (2018). [Reporters sans Frontières \(2018\)](#) et [Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe](#) (2016), entre autres.

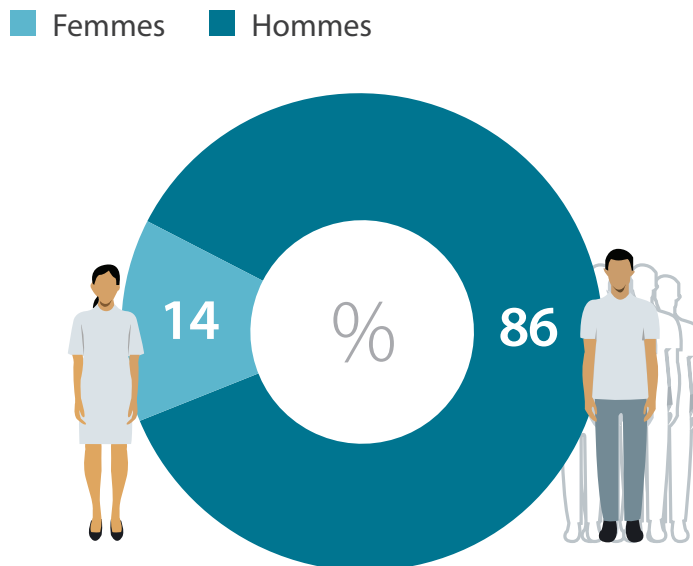
² « [Attacks and Harassment: The Impact on Female Journalists and Their Reporting](#) », Trollbusters et Fondation internationale des femmes dans les médias (2018).

³ « [Countering Online Abuse of Female Journalists](#) », Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (2016).

Les journalistes victimes d'agressions mortelles restent très majoritairement des hommes (86 % en 2017). En outre, le pourcentage de femmes journalistes tuées est très inférieur à la proportion totale de femmes dans la profession. Cela est peut-être dû au fait que les femmes journalistes sont moins nombreuses à exercer dans des zones dangereuses et, dans certaines régions du moins, à couvrir des sujets sensibles tels que la corruption politique ou le crime organisé. D'après de récents travaux de recherche, les stéréotypes qui ont cours empêchent parfois les femmes journalistes d'être envoyées en mission dans des zones à haut risque, ce qui pourrait contribuer à l'écart observé entre hommes et femmes.⁴

FIGURE 5:

POURCENTAGE D'HOMMES ET DE FEMMES PARMIS LES JOURNALISTES TUÉS EN 2017



⁴ Tiré du rapport de l'UNESCO [Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias](#), 2018, p. 156.

2.3 CE SONT LES JOURNALISTES DE TÉLÉVISION QUI SONT LE PLUS TUÉS

Comme les deux années précédentes, les journalistes de télévision ont constitué le principal groupe de victimes. En 2017, près de la moitié des journalistes tués (45 %) travaillaient pour la télévision alors qu'en 2016, ce secteur ne représentait que 34 % des victimes. Parmi les journalistes tués en 2016-2017, la majorité (55 sur 71) l'ont été dans des pays en conflit. On a recensé 19 journalistes de télévision tués en Afghani-

stan, 15 en Irak, 6 en Syrie et 8 au Yémen. Les journalistes de télévision, leurs caméramans et leurs aides (chauffeurs et techniciens, par exemple) travaillent régulièrement en première ligne et courent donc un risque élevé d'être tués par des tirs croisés ou d'être la cible directe de parties au conflit.



2.4 LA MAJORITÉ DES VICTIMES SONT DES JOURNALISTES LOCAUX

Depuis longtemps, ce sont les journalistes locaux qui couvrent des événements locaux qui constituent de loin le plus grand nombre de victimes. Les agressions contre des journalistes internationaux tendent à faire l'objet d'une plus grande couverture médiatique, mais les statistiques montrent qu'en 2016-2017, moins d'un journaliste sur dix tué était un journaliste international. En 2017, les journalistes locaux ont représenté 90 % des journalistes tués et en 2016, 94 %. Sur les 14 victimes étrangères recensées en 2016-2017, la moitié ont été tuées dans des pays en conflit.

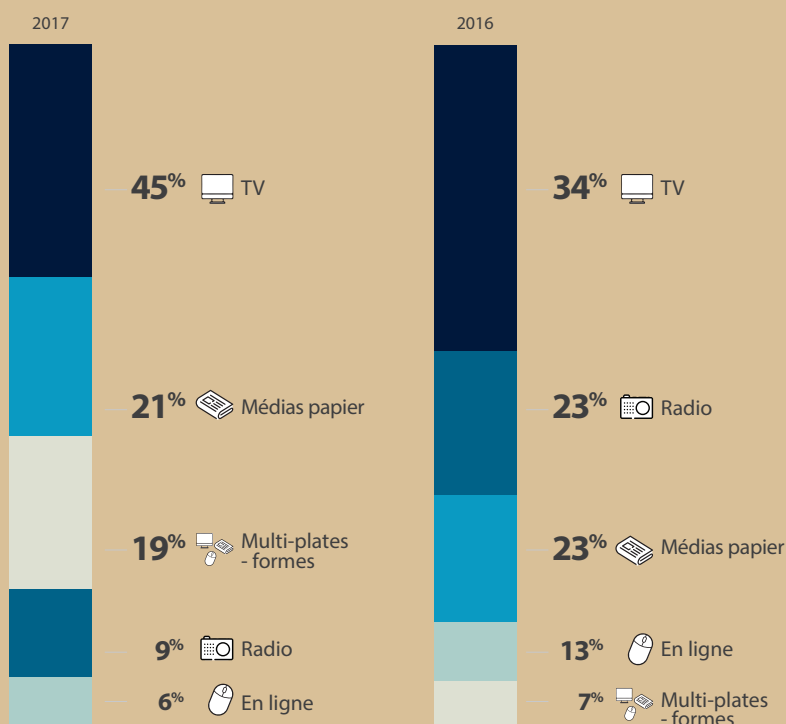
MOINS DE **1 SUR 10** ÉTAIT UN JOURNALISTE INTERNATIONAL

2.5 JOURNALISTES INDÉPENDANTS ET JOURNALISTES SALARIÉS

En 2017, 21 % des journalistes tués étaient des indépendants. En 2016, ce pourcentage était légèrement inférieur, à 17 %. Sur les deux années, 34 des 182 journalistes tués étaient des indépendants, ce qui représente 19 % des décès, soit le même pourcentage qu'au cours des deux années précédentes.

Par rapport aux salariés, les journalistes indépendants sont généralement considérés comme plus vulnérables, car ils ne bénéficient souvent pas d'une protection et d'un soutien adéquats de l'organisation ou des organisations de médias avec lesquelles ils travaillent. Les indépendants travaillent souvent seuls et ont un accès plus limité, pour leur sécurité, à la formation, aux assurances et à l'équipement requis.

FIGURE 6:
JOURNALISTES TUÉS PAR TYPE DE MÉDIA EN 2016 - 2017

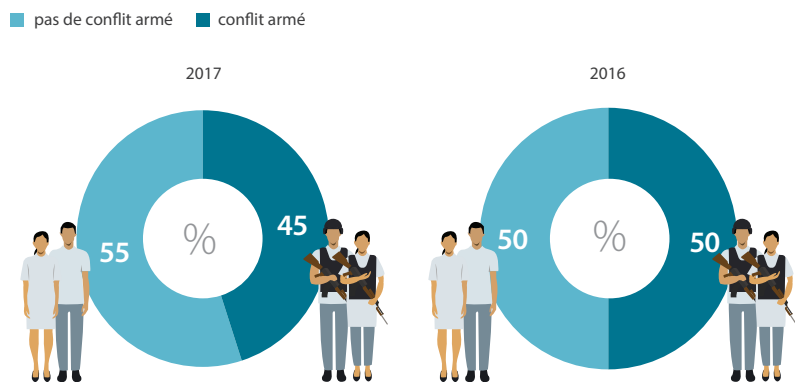


2.6 DAVANTAGE DE MEURTRES ONT LIEU DANS DES PAYS QUI NE CONNAISSENT PAS DE CONFLIT ARMÉ

Depuis 2014, l'UNESCO observe une augmentation régulière de la proportion de meurtres de journalistes commis dans des pays qui ne sont pas actuellement en proie à un conflit armé et, en 2017, pour la première fois ces dernières années, davantage de journalistes (55 %) ont été tués dans ces pays que dans des pays qui connaissent un conflit armé. En 2016, la proportion de journalistes tués dans des pays en proie à un conflit armé et dans des pays qui n'en connaissaient pas était la même (50 %).⁵

FIGURE 7:

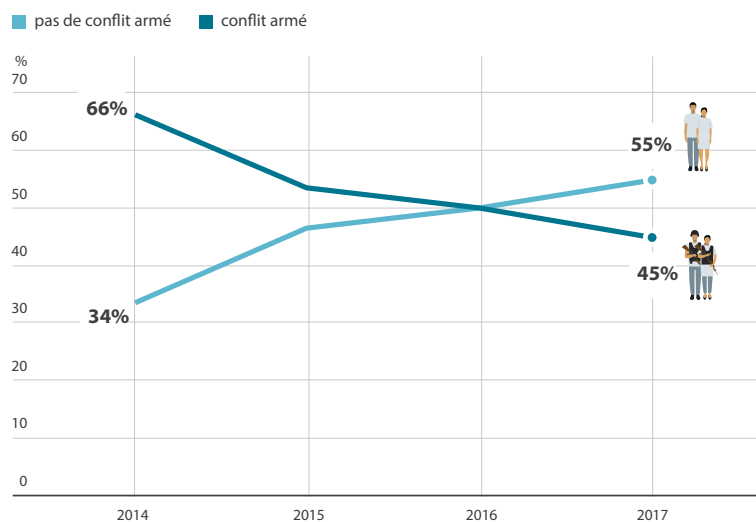
POURCENTAGE DE JOURNALISTES TUÉS DANS DES PAYS OÙ IL Y AVAIT UN CONFLIT ARMÉ PAR RAPPORT AU POURCENTAGE DE JOURNALISTES TUÉS DANS DES PAYS OÙ IL N'Y EN AVAIT PAS EN 2016-2017



Cette tendance peut s'expliquer par l'absence de nouveaux conflits armés dans le monde et par la diminution du nombre de journalistes qui travaillent dans des zones de conflit durable.

FIGURE 8:

POURCENTAGE DE JOURNALISTES TUÉS DANS DES PAYS OÙ IL Y AVAIT UN CONFLIT ARMÉ PAR RAPPORT AU POURCENTAGE DE JOURNALISTES TUÉS DANS DES PAYS OÙ IL N'Y EN AVAIT PAS EN 2014-2017



⁵ Cela prend en compte les pays visés par les 13e et 14e rapports du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé. Ces pays sont l'Afghanistan, l'Irak, la Libye, le Myanmar, le Nigéria, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan du Sud, l'Ukraine et le Yémen (Rapports présentés au Conseil de sécurité de l'ONU en [mai 2017](#) et [mai 2018](#)).

3. RÉPONSE DES ÉTATS MEMBRES: ÉTAT DES ENQUÊTES JUDICIAIRES MENÉES SUR DES CAS DE JOURNALISTES TUES DE 2006 À LA FIN DE 2017



Chaque année, la Directrice générale de l'UNESCO demande aux États membres des informations sur les procédures judiciaires engagées pour chaque meurtre d'un journaliste ou d'un professionnel des médias qui a été enregistré par l'Organisation.

En 2018, l'UNESCO a adressé une demande d'information aux 56 États membres dans lesquels elle avait enregistré des meurtres de journalistes entre 2006 et 2017 et pour lesquels ses dossiers ne faisaient apparaître aucune information indiquant que les affaires avaient été résolues.

Les demandes adressées aux États membres en 2018 couvraient 893 des 1 010 meurtres enregistrés par l'UNESCO entre 2006 et 2017. Les autres affaires sont celles que l'UNESCO avait déjà cataloguées « résolues » ou « classées » sur la base des informations fournies par les États membres les années précédentes.

APERÇU DES RÉPONSES REÇUES DES ÉTATS MEMBRES À LA DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN 2017 ET 2018^{6 7}

Afghanistan	✓	Kyrgyzstan	✓
Angola		Libye	
Bahreïn		Mali	
Bangladesh	✓	Malte	✓
Brésil	✓	Mexique	✓
Burkina Faso		Mozambique	●
Burundi	●	Myanmar	✓
Cambodge	✓	Népal	
Colombie	✓	Nigeria	✓
Congo ,République		Pakistan ⁸	●
Danemark	✓	Palestine	●
Équateur	✓	Paraguay	✓
Égypte		Pérou	✓
El Salvador	✓	Philippines	✓
Érythrée		République centrafricaine	
Etats-Unis d'Amerique	✓	République démocratique du Congo	
Fédération de Russie	✓	République Dominicaine	●
Géorgie	✓	Somalie	✓
Grèce	✓	Soudan du Sud	
Guatemala	✓	Sri Lanka	
Guinée		Syrie	
Guyane, République de		Tanzanie	✓
Haïti		Thaïlande	
Honduras	✓	Turquie	✓
Inde		Ouganda	✓
Indonésie	✓	Ukraine	✓
Irak	●	Venezuela, République bolivarienne du	✓
Kenya	✓	Yémen	

✓ Réponse reçue

● Accusé de réception

⁶ Les lettres envoyées en 2017 concernaient des cas de meurtre de journalistes survenus entre 2006 et 2016, tandis que celles de 2018 concernaient des meurtres survenus entre 2006 et 2017.

⁷ Le présent rapport analyse les réponses reçues au plus tard le 14 septembre 2018.

⁸ Le Pakistan n'a pas communiqué d'informations sur des cas spécifiques d'assassinats de journalistes, mais a présenté des informations détaillées sur des mesures concrètes visant à améliorer la sécurité des journalistes et à lutter contre l'impunité.

3.1 DIMINUTION DU TAUX DE RÉPONSE DES ÉTATS MEMBRES À LA DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

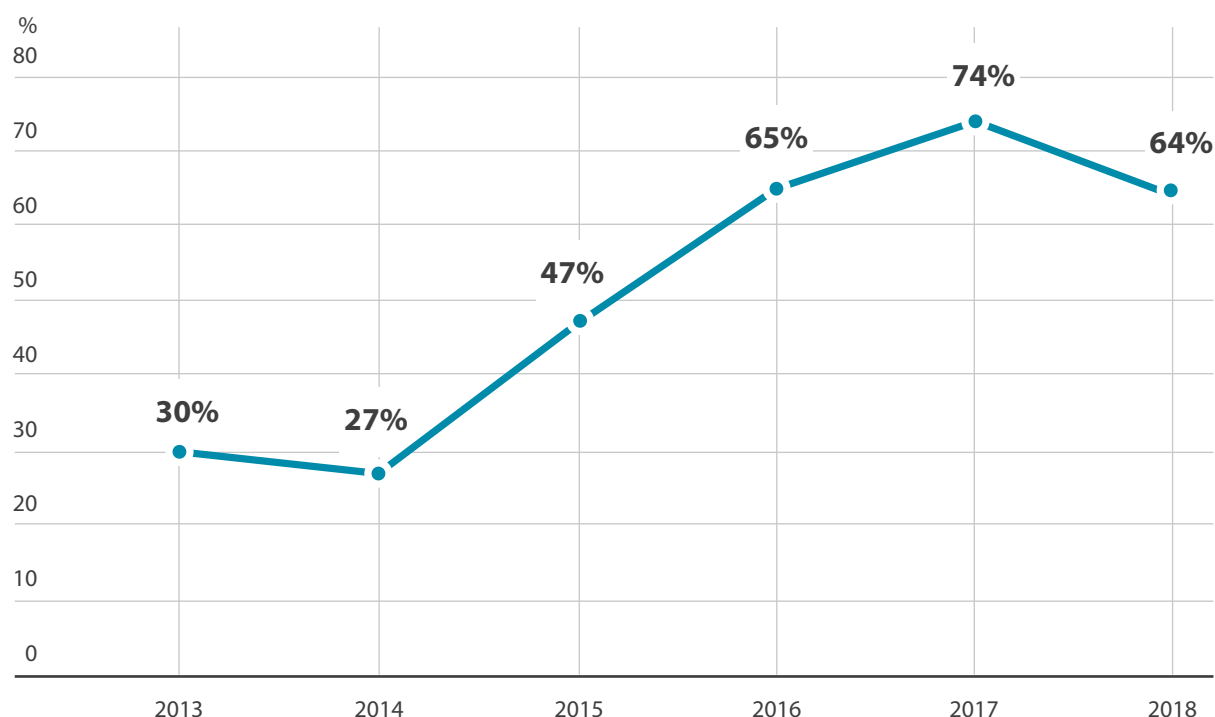
Sur les 56 États membres auxquels l'UNESCO a demandé, en 2018, des informations sur l'état d'avancement des enquêtes judiciaires ouvertes suite au meurtre de journalistes, 36 ont répondu : 30 ont fourni des informations sur les procédures judiciaires engagées dans le pays et six ont accusé réception de la demande de la Directrice générale, indiquant qu'ils demanderaient des informations à leurs services.

Alors que ces quatre dernières années, le taux de réponse des États membres concernés n'avait cessé d'augmenter, passant de 27 % en 2014 à 74 % en 2017, 2018 a été marquée par une baisse de ce taux, avec seulement 64 % de réponses.

Globalement, depuis le lancement, en 2008, du mécanisme de signalement du PIDC sur la sécurité des journalistes, sur les 72 États membres qui ont été contactés au moins une fois par l'UNESCO sur des cas survenus entre 2006 et 2017, six n'ont jamais répondu.⁹

FIGURE 9:

TENDANCE DES RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES EN 2013-2018

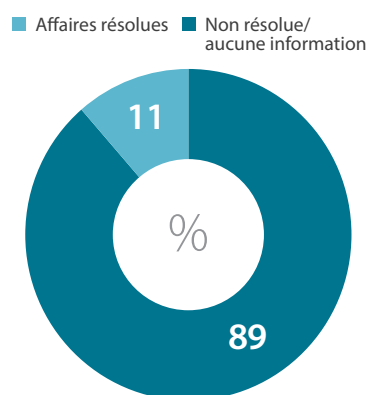


⁹ Ces pays sont le Guyana, la Libye, le Mali, la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Yémen.

3.2 LÉGÈRE RÉDUCTION DU TAUX D'IMPUNITÉ, MAIS 89% DES AFFAIRES RESTENT NON RÉSOLUES

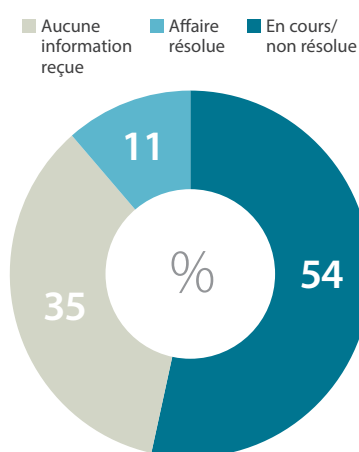
Au total, depuis le lancement du mécanisme de signalement de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes, l'Organisation a reçu des États membres des informations sur 657 des 1 010 cas condamnés par la Directrice générale entre 2006 et 2017. Parmi ces cas, 115 ont été, selon les autorités nationales du pays, résolus d'un point de vue juridique, ce qui représente un taux global de résolution de 11 %.¹⁰

FIGURE 10:
POURCENTAGE D'AFFAIRES RÉSOLUES SUR L'ENSEMBLE DES MEURTRES CONDAMNÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 2006-2017



Dans 54 % des cas, les États membres ont indiqué qu'une procédure judiciaire était toujours en cours ou que l'affaire était classée ou non résolue. Pour les 35 % restants, soit 353 meurtres de journalistes, les États concernés n'ont jamais fourni d'informations sur le suivi judiciaire donné.

FIGURE 11:
ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENQUÊTES JUDICIAIRES MENÉES SUR LES MEURTRES DE JOURNALISTES 2006-2017



D'après les informations reçues des États membres, c'est en Europe occidentale et en Amérique du Nord que le taux de résolution des affaires de meurtres de journalistes est le plus élevé, avec 56 % d'affaires (soit 14 sur 25) résolues. En Europe centrale et orientale, le taux est de 43 %, avec 17 affaires sur 40 signalées résolues. Ces deux régions, où le taux d'impunité est le plus faible, sont aussi celles où l'on a enregistré le moins de meurtres de journalistes.

¹⁰ Si l'on considère uniquement les affaires pour lesquelles l'UNESCO a reçu des informations, le taux de résolution s'élève à 18 %.

Le taux d'impunité le plus élevé semble se situer dans la région des États arabes, qui enregistre également le plus grand nombre de meurtres dans le monde, avec seulement 1,5 % des cas signalés résolus. Ce taux élevé peut s'expliquer dans une large mesure par le fait que dans cette région, de nombreux meurtres ont eu lieu dans des situations de conflit ; il est donc plus difficile, tout au moins dans le court terme, d'identifier les auteurs et d'ouvrir une enquête judiciaire.

TABLEAU 1:

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENQUÊTES JUDICIAIRES PAR RÉGION 2006-2017

Région	Affaire résolue	En cours/ non résolue	Aucune information reçue à ce jour	Nombre total de cas
États arabes	5	139	194	338
Asie et Pacifique	22	140	102	264
Amérique latine et Caraïbes	41	163	22	226
Afrique	16	66	35	117
Europe centrale et orientale	17	23	0	40
Europe occidentale et Amérique du Nord	14	11	0	25
Total	115	542	353	1010

3.3 RAPPORTS DES ÉTATS MEMBRES SUR LES MESURES PRISES POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES ET LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ

Depuis 2017, l'UNESCO inclut, dans ses lettres aux États membres, une invitation à rendre compte „des mesures prises par le pays pour promouvoir la sécurité des journalistes et lutter contre l'impunité, de manière à échanger les bonnes pratiques“, et „à souligner les risques spécifiques auxquels les femmes journalistes sont exposées dans l'exercice de leur profession.“

En 2018, 15 États membres ont inclus dans leur réponse des informations sur les mesures concrètes prises pour améliorer la sécurité des journalistes.

Les États membres ont fait état d'un large éventail de mesures prises pour surveiller, prévenir, protéger et poursuivre les crimes commis contre des journalistes¹¹ :

SUMI DES CRIMES COMMIS CONTRE DES JOURNALISTES

L'Afghanistan, le Brésil, le Guatemala et le Pakistan ont informé l'UNESCO de la mise en place de mécanismes de suivi des agressions commises contre des journalistes.

Le Guatemala a signalé avoir créé une entité chargée d'analyser les agressions commises contre des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes afin d'élaborer des directives pour une prévention plus efficace.

¹¹ Noter que la section suivante ne contient que des exemples de mesures prises par les États membres et n'inclut pas le compte rendu complet fourni par chacun d'eux. Pour les États qui ont accepté de rendre publique leur réponse, on trouvera des précisions ici : <https://fr.unesco.org/themes/safety-journalists/observatory>

PRÉVENTION DES CRIMES CONTRE LES JOURNALISTES

Le Guatemala a informé de la mise en place d'une ligne d'appel d'urgence pour les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme menacés

Le Brésil, le Honduras et le Pakistan ont informé l'UNESCO de l'élaboration de programmes, politiques ou protocoles spéciaux de protection des journalistes et/ou défenseurs des droits de l'homme.

Le Kirghizstan et les États-Unis ont signalé des campagnes de sensibilisation à la sécurité des journalistes.

PROTECTION DES JOURNALISTES CONTRE LES AGRESSIONS

Le Pakistan a informé l'UNESCO de la formation pour les agents de sécurité des organes de presse et la désignation des points focaux pour la sécurité des journalistes dans différents services de police.

L'Afghanistan a signalé avoir offert un appui par l'entremise des forces de sécurité nationales.

Le Danemark, le Kenya, le Kirghizstan le Nigéria et les États-Unis d'Amérique ont informé de d'une formation à la sécurité pour les journalistes.

POURSUITES DES CRIMES COMMIS CONTRE DES JOURNALISTES

Le Honduras, le Mexique et le Pakistan ont signalé la mise en place de mécanismes spéciaux d'enquête et/ou de poursuite des auteurs de crimes commis contre des journalistes.

Le Guatemala a évoqué l'élaboration, avec l'UNESCO, de modules de formation des juges et des magistrats sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes.

L'Afghanistan a informé de la création d'un comité spécial regroupant des organismes de sécurité et la fédération nationale des journalistes sous l'égide du Ministère de l'Information pour évaluer la possibilité de poursuivre les cas de violences commises contre des journalistes.

Malte a fait part d'une récompense d'un million d'euros offerte par le gouvernement pour toute information qui conduirait à la capture de l'auteur ou des auteurs du meurtre de la journaliste d'investigation Daphné Caruana Galizia.

AUTRES MESURES COMMUNIQUÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES

Les réponses d'un certain nombre d'États membres ont reflété la reconnaissance du fait que la complexité de la question de la sécurité des journalistes exigeait une réponse globale et coordonnée associant divers acteurs.¹²



TRAITER LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ DES FEMMES JOURNALISTES

Quelques États membres ont fait état de mesures concrètes prises pour traiter les risques spécifiques auxquels sont exposées les femmes journalistes dans l'exercice de leur profession, notamment l'élaboration d'une politique spécifique traitant des questions d'égalité des sexes dans les médias (l'Union danoise des journalistes), et les formations spécifiques à la sécurité organisées à l'intention des femmes journalistes (le Kenya).

¹² Le compte rendu plus détaillé des mesures notifiées par les États membres dans le rapport complet du Directeur général de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes est disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0026/002658/265828e.pdf>

4. CONTEXTE

L'UNESCO est la principale institution du système des Nations Unies mandatée dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Le Rapport 2018 de la Directrice générale sur la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité est soumis au Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Le rapport est préparé tous les deux ans en application [de la décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité](#) que celui-ci a adoptée à sa 26e session en 2008 et renouvelée à ses sessions ultérieures de 2010, 2012, 2014 et 2016. Dans sa dernière décision en date (novembre 2016), le Conseil du PIDC prie les États membres de continuer « d'informer [la Directrice générale] de l'UNESCO, sur la base du volontariat, du progrès des enquêtes judiciaires diligentées sur chaque meurtre [qu'elle a] condamné ».

Le présent rapport fournit une analyse des meurtres de journalistes et de personnes travaillant dans les médias qui ont été condamnés par la Directrice générale en 2016 et 2017. Il fait également le point sur le progrès des enquêtes judiciaires diligentées sur chacun des meurtres recensés par l'UNESCO entre 2006 et 2017, sur la base des informations communiquées par les États membres.

Les données rassemblées dans le présent rapport participent à :

- *l'action de sensibilisation de l'UNESCO à la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes (2 novembre) ;*
- *la contribution de l'Organisation à l'examen périodique universel ;*
- *au suivi mondial sur l'ODD 16.10 relatif à l'accès du public à l'information et à la protection des libertés fondamentales, par le biais de l'indicateur 16.10.1 approuvé par les Nations Unies : « Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents ».*

L'UNESCO a continué de jouer un rôle de chef de file dans la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (ci-après « le Plan d'action des Nations Unies »), approuvé en 2012 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.¹³

Le Plan d'action a été conçu comme une initiative multipartite destinée à coordonner les mesures prises afin de prévenir les attaques contre les journalistes, de protéger ces derniers et de poursuivre en justice les auteurs de ces attaques. Les partenaires d'exécution du Plan sont notamment les organismes des Nations Unies, les autorités gouvernementales nationales, les organisations régionales, les organismes chargés des droits de l'homme, les équipes de pays des Nations Unies, les acteurs des médias, les ONG nationales et internationales et le milieu universitaire. La mise en œuvre du Plan d'action s'articule autour de six grands axes : établissement de normes et élaboration de politiques ; sensibilisation ; suivi et présentation de rapports ; renforcement des capacités ; recherche universitaire ; création de coalitions.

En 2017, l'UNESCO a organisé, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), une consultation multipartite sur les moyens de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action.

Le document final issu de cette souligne la nécessité de traduire les normes internationales en politiques et pratiques nationales. Il signale également la nécessité d'intensifier les synergies entre les organismes des Nations Unies concernés ; de renforcer les mécanismes nationaux visant à prévenir les crimes contre les journalistes, de protéger ces derniers et poursuivre en justice les auteurs de ces crimes ; et de faire face aux risques spécifiques auxquels sont exposées les femmes journalistes, y compris en ligne.¹⁴

Par ailleurs, le document final de la consultation encourage les États membres à faire rapport « sur la sécurité des journalistes, notamment dans le cadre des Objectifs de développement durable, de l'activité des organismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, et du suivi par l'UNESCO des suites judiciaires données aux meurtres de journalistes.

¹³ Le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité est disponible ici dans toutes les langues officielles des Nations Unies : https://en.unesco.org/sites/default/files/un-plan-on-safety-journalists_en.pdf

¹⁴ Document final de la consultation, 16 août 2017.

